



Le 17 mars dernier, les CPIP (syndiqués et non syndiqués) de l'antenne de Douai se sont réunis en assemblée générale. Ils ont convenu d'un certain nombre de modalités d'action, dans la lignée du mouvement national lancé au sein de la filière.

S'agissant de l'antenne Maison d'Arrêt, il a été convenu notamment de boycotter les réunions institutionnelles (CPU, CAP).

Pour autant, nous avons fait le choix d'assurer la continuité de nos missions, en continuant malgré tout de rédiger nos avis et en faisant en sorte qu'ils puissent être présentés lors des différentes commissions.

Il en a été ainsi notamment lors de la CAP du 21 avril, que chaque personnel a préparé consciencieusement et lors de laquelle un membre du SPIP (désigné par ordre hiérarchique) était présent.

Raisonnablement pensions-nous que présenter nos avis oralement (rapport écrit à l'appui) lors de la CAP s'avérerait suffisant au sein d'une instance qui est censée être un espace d'échange et de dialogue.

Raisonnablement pensions nous jusque là remplir nos missions correctement, tout en poursuivant un mouvement qui nous paraît légitime.

Bien mal nous en a pris, puisque nous nous sommes vus confrontés au mépris le plus total.

Le magistrat de l'application des peines, nous rappelant au préalable son désintérêt à l'égard de ce mouvement syndical, a en effet fait le choix de ne pas statuer lorsqu'elle ne disposait pas d'un rapport écrit sous les yeux.

Résultat : impossible de présenter nos avis, la quasi-totalité des demandes de permission rejetées, les sorties socio-culturelles annulées !

Cerise sur le gâteau : les ordonnances prises et notifiées aux détenus précisait que les permissions étaient rejetées 'faute de rapport du SPIP'

Charge au dit SPIP de s'expliquer devant une population pénale et des familles dans la colère et l'incompréhension

Nous pensions en rester là, mais c'était sans compter sur le soutien inconditionnel de notre DFSPIP qui a cru opportun de demander au cadre d'antenne de s'excuser (!!)

A notre tour de présenter nos excuses ! Nous prions chacun de bien vouloir nous excuser :

- **d'essayer de remplir nos missions correctement,**
- **d'assurer la continuité du service public en dépit d'un mouvement syndical**
- **de passer du temps à organiser des activités qu'un simple claquement de doigt suffit à faire capoter.**
- **de tenter malgré tout de donner du sens à un métier et à des missions auxquelles nous croyons.**

En espérant que vous fassiez preuve d'indulgence à notre égard... **Face à ce mépris affiché, nous avons convenu de maintenir notre mouvement, nous en tenant désormais au strict contenu de nos missions telles que définies par le code de procédure pénale.**

Douai, le 29 avril 2016